

# INFORMATIONS DE VOTRE COMITE D'ENTREPRISE

13 Mai 2015



Nous vous rappelons que durant les mois de juillet et aout le comité est ouvert les mardis et vendredi de 8h30 à 17h sans interruption. L'expérience du changement des horaires pour les mardis n'étant pas concluante les horaires d'ouverture seront tous les jours les mêmes dès le 1<sup>er</sup> Juillet c'est-à-dire **8h30 à 17h** sans interruption

Nous vous conseillons de vous connecter sur le site <https://www.keoliensdijon.com> afin de suivre au plus près les actualités du comité d'entreprise.

**VACANCES : Il reste encore des locations venez-vous renseigner au comité ou regardez sur le site <https://www.keoliensdijon.com>**



**Nous vous rappelons les différents sites dont nous sommes propriétaires :**

**« le Cala Gogo » à St Cyprien.. mobil-home 3 chambres 6 personnes ouvert du 29/04 au 26/09.**

**« le Florida » à Elne . mobil-home 3 chambres 6 personnes ouvert du 04/04 au 1/11.**

**« la Croix du Sud » à Barcarès : mobil-home pour 4 à 6 personnes ouvert du 4/04 au 26/09.**

**Valras 417 et 431 : 2 mobil-homes pour 4 à 6 personnes ouvert du 4/04 au 12/09.**

**Marseillan Plage.. Appartement ouvert toute l'année pour 4 à 5 personnes.**

**Super Dévoluy.. Appartement ouvert toute l'année pour 4 à 6 personnes.**

Pour ce qui concerne nos sites vacances n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions.

**Nous vous rappelons que vous devez laisser les lieux propres et nettoyés.**



A DECOUPER ET ENVOYER AU COMITE OU A L'AMICALE DES RETRAITES

Pour nos retraités ou veufs(veuves): dans les informations du CE de février 2015, il était recommandé aux retraités ayant internet de communiquer au comité leur boîte mail ceci afin que l'entreprise leur adresse un identifiant ainsi qu'un mot de passe pour pouvoir comme les salariés actifs accéder à ce site.

Le comité voudrait limiter les envois par la poste pour ce qui concerne les commandes ou autres.  
Ce questionnaire après avoir été rempli sera à renvoyer au comité ou à l'amicale des retraités.

Nom : .....prénom : .....  
Voulez-vous recevoir les informations du ce      oui      non      par mail

Rappelez votre adresse mail :.....

Etes-vous intéresser par les commandes      oui      non

Etes-vous intéressé par le colis de fin d'année      oui      non

Barrez ce qui ne vous intéresse pas

## **Quelques rappels pour les locations vacances:**

Une caution de 500 euros pour les résidences dont nous sommes propriétaires vous sera demandée sauf pour le Cala Gogo ou le Florida où la caution vous sera demandée aux Campings par son personnel et votre quittance d'assurance responsabilité civile en cours de validité. **Ne l'oubliez pas pour votre inscription.**

Quant à Super Dévoluy, Il convient de rappeler qu'il faut acquitter la taxe de séjour selon le nombre et l'âge des personnes occupant l'appartement.

## **FETE DE L'ETANG : Notre traditionnelle fête aura lieu le 7 juin 2015 à COUTERNON.**

Le concours de pêche se déroulera de 9h30 à 11h30.

Le montant de l'inscription est de 10€ par personne non remboursable..

**La carte de pêche n'est pas obligatoire pour participer**

Pour les enfants l'inscription est gratuite le concours se déroulera de 10h à 11h.



Il est rappelé que l'amorçage et la pêche à la cuillère sont interdits ce jour-là et les 6 jours qui suivent tout ceci afin d'éviter d'abimer inutilement les truites.

Chaque participant petit ou grand sera récompensé.

A l'issue du concours et après la remise des lots un apéritif sera servi.

Un repas est également prévu au tarif de 15€ par personne pour les adultes avec au menu :

Crudités  
Pochouse  
Fromages  
Tartes

Inscription pour le repas avant le 28 Mai ouvert à tout le personnel actif et retraité (même non pêcheur).

Un repas gratuit sera offert pour les enfants de moins de 12 ans .composé de poulet, chips, tarte

Dès à présent retenez cette date ami pêcheur : une réunion d'information où vous pourrez vous exprimez est prévu **le vendredi 16 octobre à 18 heures** à la salle des activités du C E M.

## **SORTIE DES ENFANTS : Le comité d'entreprise organisera la sortie des enfants le 24 juin**

Venez inscrire vos enfants âgés de 6 à 14 ans à une demi-journée originale et conviviale tout en pratiquant un sport complet d'escalade et de parcours aventure. Cette sortie aura lieu au Climb up de 14h à 18h. rendez-vous au CEM à 13h30.

## **JOUETS DE NOEL :**

Le catalogue de jouets sera mis dans vos boites aux lettres mi-juin. Votre choix sera à donner avant le 4 septembre.si votre choix n'est pas fait : un jouet sera attribue d'office selon l'âge et les sexe.

## **Chèques Cadhoc pour la rentrée scolaire 2015/ 2016:**

Il a été décidé pour la rentrée scolaire de commander les chèques cadhoc pour les personnes présentes au 31 mai et ayant bien sur des enfants éligibles.

La répartition des chèques se fera par tranche :

Pour les enfants de 6 à 10 ans, c'est-à-dire nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2009 un chèque cadhoc de 50 €uros sera donné.

Pour les enfants de 11 à 18 ans, c'est-à-dire nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2004 un chèque cadhoc de 80 €uros sera donné.

Pour les enfants de 19 à 20 ans c'est-à-dire nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 1996 un chèque cadhoc de 100 €uros sera donné sur présentation d'un justificatif de scolarité fourni par les lycées et autres

Les bons de la rentrée scolaire seront remis de mi-juin à mi-novembre. Ceux qui ne pourront venir en personne au comité devront remettre un pouvoir écrit à la personne mandatée.



## **Choix du colis de fin d'année:**

Durant la période du 26 juin au 4 septembre vous pourrez faire votre choix pour ce qui concerne le colis de fin d'année. La valeur de ce colis sera la même que ce soit pour le colis dit traditionnel, le colis de vin ou le bon cadhoc c'est-à-dire 120 €uros. **Cette année les différents colis seront visibles au comité d'entreprise.** Venez donc au comité faire votre choix.

## **Nième rappel concernant la location des camions :**



Ces véhicules sont loués à la demi-journée de 21H30 à 13h00 ou de 13h30 à 21h00 ou à la journée de 21h30 la veille jusqu'à 21h00 le jour loué.

La durée maximum de location en continu est de 5 jours.

Toute location non annulée 7 jours avant sera due.

Le comité d'entreprise a décidé de baisser les tarifs de location des kilomètres mais depuis le début d'année de nombreuses avaries ont été constatées. **De plus nous vous rappelons qu'il reste encore des locations de 2014 voire de 2013 qui ne sont toujours pas réglées.**

Les enlèvements se font à partir de 21h00 la veille ou à 13h 30 pour l'après-midi. **Ils doivent donc être ramenés IMPERATIVEMENT à 21h00 le soir et 13h00 en cas de location de matinée pour justement permettre cette organisation.**

**BIEN GARER LES VEHICULES AUX PLACES DEFINIES CAR LA AUSSI LES PLACES ONT ETE CHOISIES SELON LES CRITERES DES CAMIONS ET AFIN DE MIEUX GERER L'ESPACE ET LES EVENTUELLES GENES.**

***Merci de prendre grand soin de ces véhicules : ce sont les nôtres !***

## **NOS PARTENAIRES**

**DORAS:** une offre spéciale de **-12%** est offerte au personnel de l'entreprise sous présentation de votre carte du comité d'entreprise. Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre sur le prix de vente public TTC. Certains produits sont exclus (voir en magasin)

**GMF :** une convention partenariat a été signée avec la GMF. Cette convention vous permettra d'avoir une réduction tarifaire de 10% ainsi que d'autres avantages. Des présences conseils pourront être assurées au comité d'entreprise.

**TOLLENS :** n'hésitez pas à récupérer un document au comité qui vous permettra d'obtenir des réductions sur tout le magasin de – 20% (hors promotions en cours).

**CSF:** Le comité a signé avec le Crédit Social des fonctionnaires un contrat qui vous permettra de bénéficier d'un prêt de 2000€ à 1% sur 24 mois

**MACIF :** Votre CE a signé une convention vous permettant de bénéficier de tarifs attractifs sur présentation d'une carte tamponnée disponible au CE. Il vous suffit de demander un devis en insistant sur le fait de la relation privilégiée qui lie la MACIF et notre CE. De nombreux collègues ont d'ores et déjà réalisé de belles économies.

**CREDIT MUTUEL :** Votre CE a signé une convention vous permettant de bénéficier de tarifs attractifs sur vos assurances auto, habitation, sur la protection de votre domicile, sur la téléphonie mobile et d'autres avantages et bien entendu sur des offres de prêt.

**LOOK VOYAGE :** Votre CE a signé une convention vous permettant de bénéficier d'une réduction de 10 % sur les tarifs pratiqués par cette agence. Venez-vous renseigner au CE. **Le voyageur accepte les chèques vacances.**

**AUTO DISTRIBUTION :** Votre CE vous permettra d'obtenir une carte privilège gratuite et nominative auprès de cette chaîne de magasin de pièces de rechange et accessoires automobile.

## AUTRES INFORMATIONS

**VOYAGES 2016 :** Le comité d'entreprise négocie pour votre compte 3 destinations possibles qui sont : LE GUATEMALA, L'AFRIQUE DU SUD, LA CROATIE. ces voyages seront proposés au meilleur prix mais sans participation du comité d'entreprise. Une destination vous intéresse que vous soyez actifs ou retraités venez voir vos élus au comité d'entreprise.

**Rappel concernant les cinémas:** pour les personnes qui ont des enfants de moins de 14 ans, nous vous conseillons d'acheter vos places directement dans les cinémas au prix de 4,00€. Il n'est pas possible pour le comité d'entreprise d'acheter ces places dans les salles Dijonnaises.

### CETTE ANNEE AUSSI LA SORTIE A EUROPA PARC A ETE UN FRANC SUCES 153 PERSONNES S'Y SONT RENDUES

#### **SORTIE KARTING :**

Votre Comité d'Entreprise vous propose pour le 13 septembre 2015, une soirée karting au complexe Kartmania de Chenove.

La formule sera **Endurance** par équipe si assez de participants s'inscrivent.

Le cas échéant, la formule **Grand Prix** type F1 sera retenue.

L'inscription pourra se faire à partir du 19 mai 2015 au prix de 20 euros par personne

#### Quelques dates à retenir

7 juin	Fête de l'étang
24 juin	Sortie des enfants
13 septembre	Karting à Kartmania
16 octobre	Réunion pêcheurs
13 décembre	Arbre de Noël
23 décembre	Distribution des colis

#### **Les chèques vacances 2016**



Les inscriptions pour bénéficier des chèques vacances 2016 se feront du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015. Chaque salarié désirant des chèques devra passer au comité remplir un document et déposer une somme de 120 euros de différentes manières au choix avec la possibilité de régler avec 6 chèques au maximum qui seront prélevés de septembre à février 2016. La distribution quant à elle aura lieu dans les débuts du mois d'avril 2016. Il est rappelé que pour pouvoir bénéficier de ces chèques il faudra être présent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et avoir opté pour en bénéficier.

**Le montant de la dotation de l'attribution du comité d'entreprise sera de 130 euros.**

**Nous vous rappelons que les chèques vacances ne sont pas acceptés par le CE.**

## **BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS**

L'équipe du comité d'entreprise